

**ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE DE CON-
SULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE**

Rapport Annuel 2024

TRAVAILLER AVEC LES AUTEURS DE VIOLENCES, C'EST PROTÉGER LES VICTIMES

Travailler avec les auteurs de violences domestiques est une contribution essentielle à la protection des adultes et enfants victimes de violence domestique.

Une prévention durable et efficace de la violence domestique requière que les personnes auteurs de violence assument l'entière responsabilité de leur comportement et le modifient.

La recherche et la pratique s'accordent à dire que la violence domestique nécessite un conseil et un traitement professionnel. "En même temps, il a été démontré que la probabilité de récurrence de la violence dans les relations de couple est élevée s'il n'y a pas d'intervention extérieure. Environ une personne sur deux ayant recours à la violence redeviendra violente sans intervention (Walker et al. 2013)".

L'APSCV s'engage tout particulièrement pour le travail de conseil professionnel auprès des personnes auteurs de violences.

ORGANISATION FAÎTIÈRE

des services spécialisés et personnes juridiques:

- Qui proposent ou qui adressent des personnes exerçant de la violence dans le cadre domestique vers des consultations spécialisées et/ou
- qui s'engagent pour les services spécialisés à destination des personnes exerçant de la violence dans le cadre domestique.

OBJECTIFS

- Sensibiliser au problème de la violence domestique, prévenir la violence et promouvoir des solutions pour la réduire.
- Promouvoir le travail professionnel avec les personnes auteurs de violence domestique.
- Soutenir l'échange entre les institutions et représenter leurs intérêts au niveau national et international.
- Effectuer des travaux de lobbying et de relations publiques.

CONVENTION D'ISTANBUL

Les travaux de l'APSCV s'inscrivent dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul, STCE n° 210), qui a été ratifiée par la Suisse en 2017.

La Convention d'Istanbul reconnaît que l'égalité en droit et en pratique entre les femmes et les hommes est un élément essentiel de la prévention de la violence fondée sur le sexe. Elle stipule à l'article 16 que des programmes d'intervention préventive et de traitement pour les auteurs de violences domestiques doivent être mis en place ou soutenus.

Statistiques policières sur la criminalité et statistiques nationales sur le travail de conseil auprès des personnes violentes

En 2024, la police a enregistré 21 127 infractions pénales dans le domaine domestique. Ce chiffre a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente (2023 : 19 918, 2022 : 19 978).

Sur les 45 homicides commis, 26 (47,2 %) l'ont été dans le cadre domestique. Les homicides commis dans le cadre domestique ont augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente, alors que le nombre total d'homicides a diminué de 15 %. Cela signifie que 58 % des homicides sont commis dans le cadre domestique.

Économique

La majorité des personnes conseillées ont payé entre 0 et 50 francs suisses, bien qu'il n'existe aucune loi sur l'aide aux auteurs de violences qui garantirait l'accès à une offre gratuite ou à prix réduit. Actuellement, ce sont les organisations qui rendent possible cette offre à bas seuil.

85 % clôture

En 2024, 85 % des consultations ont été menées à bien sans interruption, 80 % des personnes consultées étant des hommes. Même si 46 % d'entre elles, soit un pourcentage plus élevé que les années précédentes, ont dû participer à une consultation sous la contrainte des autorités, ce facteur de contrainte ne constitue pas un obstacle à la qualité des consultations.

Financement cantonal

Tous organismes confondus, les cantons ont financé 84 % des organismes.

Réflexion sur des thèmes d'actualité dans le monde professionnel

L'association professionnelle Addiction Suisse, en collaboration avec l'APSCV et la DAO, a entamé la révision des recommandations relatives à la « double problématique de l'addiction et de la violence domestique » afin d'y intégrer l'état actuel des connaissances. Il s'agit en particulier de veiller à ce que les professionnels des deux domaines aient une connaissance suffisante de l'autre thématique et soient sensibilisés de manière à pouvoir aborder individuellement cette double problématique dans leur pratique de conseil. Une mise en réseau cantonale des différents services spécialisés est indispensable pour que les personnes concernées puissent être prises en charge et trouver le soutien dont elles ont besoin.

Journée Nationale 2024

Lors de la journée nationale 2024, nous avons abordé le thème « Ensemble contre la violence domestique – perspectives pour les personnes professionnelles des programmes de prévention, des services de consultation en matière de violence, de l'aide aux personnes concernées et du conseil ». Plus de 60 personnes spécialisées se sont réunies à Berne pour échanger sur la collaboration entre les institutions actives dans le domaine de la consultation en matière de violence et celles de soutien aux personnes concernées.

Outre une présentation sur la coopération institutionnelle au Canada et en Écosse, la justice réparatrice entre les personnes ayant recours à la violence et les personnes touchées par la violence domestique a également été abordée.

Mise en réseau

Comme les années précédentes, le réseau et la collaboration avec d'autres organisations actives dans le domaine de la violence domestique ont pu être maintenus :

- Organisation de la journée nationale 2024 avec plus de 60 participant·e·s.
- Échange annuel avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG sur les activités passées et à venir.
- Échanges professionnels continus avec le réseau Convention d'Istanbul (istanbulkonvention.ch).
- Échanges professionnels continus avec l'organisation européenne Work with Perpetrators European Network WWP-EN et ses membres.
- Coopérations avec l'association professionnelle Addiction, la DAO et Soroptimist Switzerland pour des conférences et des projets communs.

Situation financière

L'aide financière « Prévention de la violence » accordée en 2021 par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a été reconduite. Le BFEG a approuvé une nouvelle demande d'aide financière pour les années 2025 à 2028.

En collaboration avec Soroptimist Switzerland et la DAO, l'APSCV a organisé le 30 novembre 2024 une conférence sur le thème « Ensemble contre la violence ». Soroptimist Switzerland a reversé les recettes de la conférence à l'APSCV sous forme de don.

Comité directeur et secrétariat

En 2024, aucun changement n'est intervenu au sein du personnel de l'APSCV. Le comité directeur s'est réuni lors de ses séances ordinaires et lors d'une retraite afin de définir le repositionnement stratégique de l'APSCV.

Déjeuners en ligne et ateliers

La série de déjeuners en ligne s'est poursuivie avec succès et deux ateliers ont été organisés à Berne. L'accent a été mis sur le thème « Stéréotypes sociaux liés au genre et violence sexuelle ». Les participant·e·s ont pu apprendre comment aborder les transgressions dans leur travail de conseil et quelles conséquences celles-ci peuvent avoir.

PERSPECTIVES 2025

- Changement de nom et réorientation stratégique de l'APSCV.
- Offre d'une formation continue en collaboration avec la ZHAW sur le thème du travail de conseil auprès des personnes ayant recours à la violence.
- Publication de fiches d'information avec des standards de qualité pour les formes d'intervention suivantes : approche proactive, accompagnement en cas de violence, programmes de prévention et thérapie.
- Rencontres en ligne régulières des membres pour présenter et échanger sur leurs méthodes de travail.
- Congrès national 2025 sur le thème de la collaboration entre les services mandataires (police, ministère public, APEA) et les services proposant un accompagnement pour les personnes ayant recours à la violence.

31 juillet 2025, le comité APSCV

APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

FGGS
Fachverband Gewaltberatung Schweiz

APSCV
Association professionnelle Suisse
de consultations contre la violence

BILANZ / BILAN

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
AKTIVEN / ACTIFS		
UMLAUFVERMÖGEN / ACTIFS COURANTS	63'922.87	47'401.51
Liquidität / Liquidité	46'921.47	47'401.51
Aktive Rechnungsabgrenzung / Comptes de régularisation actifs	17'001.40	0.00
ANLAGEVERMÖGEN / ACTIFS IMMOBILISÉS	0.00	0.00
Sachanlagen / Actifs corporels	0.00	0.00
Total AKTIVEN / ACTIFS	63'922.87	47'401.51
PASSIVEN / PASSIFS		
KURZFRISTIGES FREMDKAPITAL / DETTE À COURT TERME	48'801.50	19'698.95
Vorauszahlung Finanzhilfe EBG / Avance de l'aide financière BFEG	40'000.00	0.00
Passive Rechnungsabgrenzung / Comptes de régularisation passifs	8'801.50	19'698.95
Total FREMDKAPITAL / CAPITAL ÉTRANGER	48'801.50	19'698.95
VEREINSKAPITAL / CAPITAL DE L'ASSOCIATION	15'121.37	27'702.56
Vereinsvermögen / Fonds de l'association	27'702.56	64'531.68
Jahresergebnis / Résultats annuels	-12'581.19	-36'829.12
Total PASSIVEN / PASSIFS	63'922.87	47'401.51

FGGS
Fachverband Gewaltberatung Schweiz

APSCV
Association professionnelle Suisse
de consultations contre la violence

APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

FVGS
Fachverband Gewaltberatung Schweiz

APSCV
Association professionnelle Suisse
de consultations contre la violence

ERFOLGSRECHNUNG / COMPTE DE RÉSULTAT

	01.01.2024 - 31.12.2024	01.01.2023 - 31.12.2023
	CHF	CHF
Einnahmen / Revenus	106'082.50	58'766.25
- Mitglieder-Jahresbeiträge / Cotisations annuelles des membres	17'775.00	14'600.00
- EBG Finanzhilfe Gewaltprävention / BFEG Aide financière pour la prévention de la violence	60'000.00	20'000.00
- EBG Beitrag von Mitarbeit an Projekt / BFEG Contribution de la collaboration au projet	0.00	1'500.00
- Diverse Einkünfte für Nationaltagung und Workshops / Revenus divers pour le congrès national et des ateliers	5'325.00	1'600.00
- Pro-bono Tätigkeit / Activité pro bono	16'982.50	21'086.25
- Spendensammlung Migros (Nationaltagung) / Collecte de fonds Migros (congrès national)	3'000.00	0.00
- Spendensammlung aus Stiftung (Nationaltagung) / Collecte de fonds de la fondation (congrès national)	3'000.00	0.00
Ausgaben / Charges	116'663.69	95'595.37
- Verbandsbeiträge / Cotisations aux associations	0.00	590.00
- Aufwand Nationaltagung und Workshops / Charges du congrès national et des ateliers	15'662.88	7'610.10
- Aufwand Fundraising / Charges de collecte de fonds	0.00	4'076.45
- Entlohnungen / Salaires	75'773.38	72'651.25
davon Generalsekretärin / dont secrétaire général	39'664.28	47'927.50
davon Pro-bono Tätigkeit / dont activité pro bono	16'982.50	21'086.25
- Aufwand Sozialversicherung / Charges de la sécurité sociale	19'154.67	0.00
- Personalbeschaffung / Recrutement	0.00	150.00
- Membership WWP-EN	294.86	299.82
- Buchführung	1'502.30	3'072.40
- Informatikaufwand / Charges informatiques	577.50	684.65
- Porti / Porto	40.00	46.30
- Statistikauszahlungen / Paiements de statistiques	0.00	1'655.67
- Spesen / Dépenses Comité	3'825.35	1'321.48
- Übersetzungen / Traductions	1'702.65	3'317.25
- Bankspesen / Frais bancaires	130.00	120.00
Jahresergebnis / Résultats annuels	-12'581.19	-36'829.12

FVGS
Fachverband Gewaltberatung Schweiz

APSCV
Association professionnelle Suisse
de consultations contre la violence

Norastrasse 7, Postfach
8040 Zürich
Telefon 044 404 70 00
e-mail: info@wueth-treuhand.ch
www.wueth-treuhand.ch

WÜRTH TREUHAND AG
Revisions- und Steuerrechtspraxis

Zürich, 8. Juli 2025

An die
Vereinsversammlung des
Fachverbands Gewaltberatung
Schweiz (FVGS)
3000 Bern

Bericht der Kontrollstelle zur Buchführung und Jahresrechnung 2024

Sehr geehrte Mitglieder

Als Kontrollstelle Ihres Vereins haben wir die Buchführung und die vom Vorstand vorgelegte Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2024 abgeschlossene Rechnungsjahr im Sinne der gesetzlichen Vorschriften geprüft.

Wir stellten fest, dass

- die Bilanz und Erfolgsrechnung mit der Buchhaltung übereinstimmen;
- die Buchhaltung ordnungsgemäss geführt ist; und
- bei der Darstellung der Vermögenslage und des Rechnungsüberschusses die gesetzlichen Bewertungsgrundsätze sowie die Vorschriften der Statuten eingehalten sind.

Aufgrund der Ergebnisse unserer Prüfung empfehlen wir, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen. Im Weiteren bestätigen wir, dass der nachstehende Vorschlag des Vorstandes, den Verlust des Rechnungsjahres dem Vermögen zu belasten, Gesetz und Statuten entspricht.

Vorschlag des Vorstandes betreffend den Verlust des Rechnungsjahres 2024 von
CHF 12'581.19:

CHF 12'581.19: Übertrag zulasten des Vereinsvermögens.

Würth Treuhand AG


Marc Ritschard


Nadja Arpagaus

Beilage:

- Jahresrechnung bestehend aus:
 - Bilanz per 31. Dezember 2024
 - Erfolgsrechnung 2024